



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CALVI
CANTON DE L'ÎLE ROUSSE
MAIRIE DE VALLICA

20259 VALLICA

Horaires d'ouverture du secrétariat :
Le mercredi et vendredi de 9 h à 12 h

☎ **04.95.61.90.15**
✉ **commune.vallica@orange.fr**

ARRETE N°2/2024
Arrêté de délégation à un adjoint

Le Maire,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités locales,

Vu la délibération du 03/12/2023 fixant le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 03/12/2023,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire,

Article 1 : A compter du 03/01/2024, M.Toussaint Luigi, 1er adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines concernant l'urbanisme et la gestion forestière.

Article 2 : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « *par délégation du Maire* »

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sa surveillance le délégataire rendra compte au Maire sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Vallica, le 3 janvier 2024

Le 1^{er} Adjoint,
M.Toussaint Luigi

Le Maire,
M Castellani Jean-René